



Retenue antigel dans le Layon : il est urgent d'attendre une stratégie territoriale de gestion de l'eau.

Un projet de stockage d'eau individuel a été validé par le préfet du Maine-et-Loire début avril. Situé à Saint-Aubin-de-Luigné, cette réserve de 12 000 m³ a pour objectif de pomper l'eau du Layon l'hiver afin de protéger la vigne contre d'éventuels épisodes de gel. Pourtant, en parallèle, une démarche de concertation collective pour mieux gérer l'eau sur le bassin est mise en place et devrait aboutir d'ici peu. La validation de la création de cette retenue, précédant de peu cet aboutissement et alors que certains éléments du dossier posent également question, amène nos structures signataires (FNE Anjou, Confédération paysanne 49, GABB Anjou, CIVAM AD 49, CIAP 49, Accueil Paysan Pays de la Loire et Terre de Liens Pays de la Loire) à demander un moratoire sur le dossier.

Un projet individuel qui interroge...

L'aspersion des vignes pendant une période de gel permet de protéger les bourgeons, une couche d'eau isolante se formant ainsi autour. En stockant 12 000 m³ d'eau (sur une surface de 5 900 m²), l'exploitation en question espère pouvoir préserver 8 hectares de vignobles pendant 7 à 10 jours (les volumes d'eau nécessaires selon les justifications du dossier ne sont pas toujours très clairs, en fonction du mode d'aspersion choisi). Sans remettre en cause la lutte contre le gel, c'est l'artificialisation des terres agricoles qui pose ici question : si la moitié des domaines viticoles du bassin du Layon choisissait de stocker l'eau pour cette technique, cela représenterait 350 hectares d'emprise au sol uniquement pour l'antigel. Ce n'est pas un projet reproductible, d'où l'importance de le penser dans un cadre collectif et une vision globale. D'autant plus que le projet déposé n'aborde pas sa compatibilité avec le volume prélevable hivernal global défini par le SAGE, le document de planification de l'eau sur le territoire. Enfin, il est également prévu que la retenue ne puisse pas être remplie tous les ans et très probable qu'elle ne soit pas utilisée intégralement chaque année. L'eau sera-t-elle restituée au cours d'eau en soutien d'étiage ? Utilisée pour d'autres usages ? Conservée et évaporée ? Il reste des questions en suspens...

... et à contre-temps de la démarche collective en œuvre

Au-delà de ces questions, le fait est que le SLAL (Syndicat de bassin-versant Layon Aubance Louets) conduit actuellement des études et démarches pour améliorer la connaissance et le partage de l'eau sur le bassin du Layon. Une étude HMUC, acronyme concernant les 4 volets sur lesquels les travaux doivent porter : l'hydrologie, les milieux, les usages et le climat, est en cours de finalisation. Elle doit permettre d'affiner les connaissances pour savoir quel volume d'eau peut être prélevé, aujourd'hui et demain, pour nos usages, dans le respect des milieux naturels. Notons que le bassin est déjà largement en déficit pour les prélèvements estivaux et que les possibilités de prélèvements hivernaux seront décisives. En parallèle, un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) est porté afin de définir les actions à mettre en place pour réaliser des économies d'eau et partager entre les usages la ressource vraiment disponible. Une réflexion collective sur les priorités d'usage, et notamment concernant l'eau agricole, est en cours, laissons-lui le temps d'aboutir à des conclusions avant de valider des projets individuels. Sinon c'est la course au premier arrivé, premier servi... Nous devons dépasser cela et nous poser les bonnes questions tous ensemble. Nous souhaitons attendre la mise en place prochaine de nouvelles règles d'usage en cohérence avec la ressource plutôt qu'une fuite en avant pour de nouveaux projets qui les ignorent. L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 sur les retenues d'eau précise que lorsqu'un PTGE est engagé sur un territoire, les projets d'ouvrages, individuels ou collectifs, doivent être traités dans ce cadre. Nous demandons seulement que les politiques publiques en construction soient respectées.